

**PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration**

**Jeudi 28 septembre 2023**

Année scolaire : **2023/2024**

Numéro de séance : 1

Date de transmission de la convocation aux membres : 14 septembre 2023

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) : non

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Mme Philips

Secrétaire de séance : Mme Lhuillier-Warck / Mme Nativel

Quorum (15) : 16

Nombre de présents : 19

**Ordre du jour**

I – Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 juin 2023 et de l'ordre du jour

II - Vie éducative

- Bilan de la rentrée scolaire
- Planning de l'année
- Calendrier et modalités des élections 2023.24
- Présentation du programme Phare
- Présentation du dispositif de remplacement

III - Vie financière et matérielle

- Contrats et conventions
- Diminution du coût du voyage à Marbourg (3 au 12 mai 2023)
- Voyages et sorties scolaires

IV – Questions diverses

## PRESENCE au CONSEIL

| Qualité                               |  | Titulaires                   |          |          | Suppléants |                |      |      |
|---------------------------------------|--|------------------------------|----------|----------|------------|----------------|------|------|
|                                       |  | Nom - Prénom                 | P<br>[x] | A<br>[x] | E<br>[x]   | Nom - Prénom   | P[x] | A[x] |
| <b>ADMINISTRATION</b>                 | Chef d'établissement   | Mme Laurence Philips         | X        |          |            |                |      |      |
|                                       | Proviseur ou principal adjoint                                       | Mme Aurélie Deblaize         | X        |          |            |                |      |      |
|                                       | Gestionnaire   | Mme Dominique Lamongie       | X        |          |            |                |      |      |
|                                       | C.P.E.   | M. Laurent Thomas            |          | X        | X          | Mme C. Revolon | X    |      |
|                                       |  |                              |          |          |            |                |      |      |
| <b>ELUS LOCAUX</b>                    | Représentants de la Région   | M Tirant                     |          | X        |            |                |      |      |
|                                       |  | Mme Vallois Rouet            |          | X        | X          |                |      |      |
|                                       | Représentant de la Ville   | M. Théo Saget                |          | X        | X          |                |      |      |
|                                       | Représentant du conseil communautaire                                | M. Joël Blaud                | x        |          |            |                |      |      |
| PERSONNALITES QUALIFIEES              |  | M. Michel Gris               | X        |          |            |                |      |      |
| <b>PERSONNELS DE L' ETABLISSEMENT</b> | Personnel D'enseignement   | Mme Sonia Pagenot            | X        |          |            |                |      |      |
|                                       |  | M. Christian Lars            | X        |          |            |                |      |      |
|                                       |  | Mme Laurence Manoir          |          | X        | X          | M. Grillet     | X    |      |
|                                       |  | Mme Corinne Derray           |          | X        | X          |                |      |      |
|                                       |  | Mme Valérie Meyer            | X        |          |            |                |      |      |
|                                       |  | M. Baptiste Merlet           |          | X        | X          | M. Champin     | X    |      |
|                                       | Mme Peggy Canon  | X                            |          |          |            |                |      |      |
|                                       | Personnels Administratifs, Techniques, ouvriers, Sociaux et de santé | Mme Véronique Marilleau      |          | X        | X          |                |      |      |
|                                       |  | M. Bernard Hogrel            | X        |          |            |                |      |      |
|                                       |  | Mme Claudie Pasquier         | X        |          |            |                |      |      |
| <b>PARENTS D' ELEVES et ELEVES</b>    | Parents d'élèves   | Mme Kristell Lhuillier-Warck | X        |          |            |                |      |      |
|                                       |  | Mme Karine Nativel           | X        |          |            |                |      |      |
|                                       |  | Mme Leïla Pelletier          | X        |          |            |                |      |      |
|                                       |  | Mme Soline Willer            |          | X        | X          |                |      |      |
|                                       |  | Mme Julie Godet              | X        |          |            |                |      |      |
|                                       | Elèves   | Mme Laura Corbin             |          | X        | X          |                |      |      |
|                                       |  | Mme Nouria Moy               | X        |          |            |                |      |      |
|                                       |  | Mme Charline Petiet          | X        |          |            |                |      |      |
|                                       |  | Mme Maëlle Poirier           | X        |          |            |                |      |      |
|                                       |  | Mme Calypso Farou            |          | X        |            |                |      |      |

**Séance du Jeudi 28 septembre 2023**

[x] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

## **I – APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2023 ET DE L'ORDRE DU JOUR**

Le PV précédent est adopté à l'unanimité.

## **II – VIE EDUCATIVE**

### **II.A – Bilan de la rentrée scolaire**

Une augmentation à la hausse du recrutement en Banque est soulignée par rapport à l'an dernier.

La constatation de la forte augmentation des effectifs par classe en seconde, soulignée par Mme Pagenot, retient l'attention du Conseil qui le regrette. C'est en grande partie lié à la « perte » d'une classe de ce niveau.

Il est également noté que l'ouverture en 2022 d'une classe de STMG a provoqué certaines difficultés d'intégration et de suivi qui semblent actuellement sous contrôle.

Aucune mise en péril des postes par rapport aux 1ères et Terminales STMG n'est relevée.

Est notée également la présence de trois professeurs stagiaires à plein temps, ce qui constitue une amélioration par rapport aux difficultés de l'an dernier. Cependant, le Conseil souligne le désistement d'un assistant en langues étrangères au dernier moment ce qui porte l'effectif en la matière à deux assistants en langues étrangères pour l'année sur les 3 prévus.

### **II.B – Planning de l'année**

Le planning de l'année est porté à l'attention du Conseil. Les dates du baccalauréat ont été publiées ce jour au BO. Ce dernier n'a donc pas encore pu être entièrement étudié par Mmes Philips & Deblaize.

Ce qui suscite des réactions diverses parmi le Conseil est le nouveau stage en entreprise, association ou institution en classe de seconde, dont le caractère obligatoire ou facultatif n'est pas encore connu (du 17 au 28 juin). Il est noté que le calendrier prévu pour ce stage n'en facilitera pas la mise en œuvre effective au regard de la concurrence pour les stages déjà existants à cette même période.

La question est posée de l'accompagnement par le lycée pour la recherche et la mise en place de ce stage pour des élèves qui ne sont pas tous égaux quant à l'aide qui peut être apportée par les parents d'élèves pour la recherche de ce stage (travail sur la lettre de motivation, recherche d'entreprises accueillantes, etc...). Des modalités d'accompagnement sont en cours d'étude par le lycée. Dès que de plus amples informations sur le sujet seront connues de Mmes Philips & Deblaize, elles communiqueront à ce sujet avec les familles concernées.

Sont également évoquées les nouvelles dispositions pour le bac de français. On passe de 20 à 16 ouvrages étudiés/retenus pour les filières générales mais on reste à 12 pour les filières technologiques, ce que beaucoup déplorent. Le Grand oral subit également un remaniement puisqu'il se compose dorénavant de seulement deux parties de 10 minutes chacune. La partie sur l'orientation & l'avenir de l'élève (5 minutes) a été supprimée. Il est également précisé que les élèves auront maintenant la possibilité d'utiliser un tableau afin d'écrire.

### **II.C – Calendrier et modalités des élections 2023/24**

Une nouveauté est soulignée dans ce contexte : l'utilisation de PRONOTE pour l'élection des parents d'élèves, anonymisée bien entendu, et que le conseil globalement relève comme étant une évolution positive.

A la question « Pourquoi via Pronote ? », Mme Philips donne notamment des raisons économiques (coût des documents à imprimer, ...), écologiques (beaucoup de papier à usage unique, impact carbone,...) & logistique (mise sous pli par les parents volontaires, trop peu nombreux & souvent les mêmes d'ailleurs d'année en année). Mme la Proviseure insiste également sur le fait que des tests ont été réalisés afin de s'assurer que cela fonctionnait. Ce choix a été possible grâce aux derniers textes de lois passés en ce sens fin août.

## **II.D – Présentation du programme PHARe**

Les nouvelles mesures de lutte contre le harcèlement scolaire souhaitées par le Gouvernement sont reprises lors du Conseil avec un focus particulier sur la mise en place du programme pHARe dans l'établissement pour cette nouvelle année scolaire. Le programme pHARe est en déploiement depuis deux ans dans nombre d'établissements et le lycée du Bois d'Amour s'engage résolument dans cette démarche pour l'année scolaire en cours.

La question est posée de la méthode utilisée dans le cadre de ce programme : C'est la méthode des préoccupations partagées qui sera appliquée, et adaptée selon les cas rencontrés.

Mme Philips rappelle qu'il faudra désormais en référer à elle concernant tout fait d'harcèlement qui aurait lieu dans l'établissement : que ce soit en tant que victime, témoin, ou parent qui reçoit des informations de la part d'élèves (eux-mêmes témoins ou victimes). Il est rappelé que, plus tôt on a connaissance des faits, plus vite l'on peut agir. L'ensemble du Conseil en convient.

La question de l'anonymat de la victime qui permet de libérer plus facilement la parole est également soulevée par les représentants des élèves, mais la victime doit être partie prenante du processus et ne peut donc rester anonyme.

La question du climat général au Lycée du Bois d'Amour est posée par la FCPE: Le climat général est plutôt bon mais un focus particulier sera apporté aux cas de harcèlement ou de violences scolaires qui pourraient être détectés en conséquence de l'application des nouvelles mesures à mettre en place.

Mme Nativel propose un accompagnement par l'association LaVague, seule association dans la Vienne luttant contre le harcèlement scolaire, et précisément représentant les familles, de l'axe Sensibilisation des Familles dans le cadre du programme pHARe. En effet, cette association pourrait intervenir dans le cadre de la sensibilisation faite aux familles. L'association LaVague enverra une présentation à Mme Philips pour déterminer les suites à donner à ce possible accompagnement.

## **II.E – Présentation du dispositif de remplacement**

Le pacte de remplacement, concernant les remplacements d'une durée de 15 jours maximum, est de manière générale très peu signé. Des raisons diverses dont idéologiques (individualisation des carrières, etc.), ou pratiques (incompatibilité avec l'existence des groupes classes), la préexistence de deux heures supplémentaires obligatoires, etc... sont listées par un professeur membre du Conseil.

Les professeurs présents soulignent que cela existait déjà en partie avant l'existence de ce pacte, notamment avec les professeurs présents qui récupéraient les heures de cours des professeurs absents afin de ne pas pénaliser la classe, quand cela était possible, ou par la mise en place d'évaluations sur certains créneaux d'absence.

De l'avis du conseil, ce pacte semble plutôt adapté aux collèges mais existe néanmoins au niveau lycée.

Au Lycée du Bois d'Amour, dans le cadre de la signature d'un tel pacte, le professeur convient avec la proviseure des horaires précis et des classes spécifiques sur lesquelles il peut intervenir, ainsi que de la ou des matières qu'il accepte de transmettre, afin de permettre une mise en place souple et efficace du dispositif.

### III – VIE FINANCIERE

#### III.A – Contrats et conventions

- Convention de mise en place et d'animation d'une mini-entreprise

| <u>Vote</u>         |           |
|---------------------|-----------|
| <b>Contre :</b>     | <b>0</b>  |
| <b>Abstention :</b> | <b>0</b>  |
| <b>Pour :</b>       | <b>19</b> |

L'objet de la Convention est ainsi résumé : Entreprendre pour apprendre, via une mini entreprise, en coopération avec les équipes et élèves du lycée Nelson Mandela. Les élèves du Bois d'Amour s'occupent de la gestion & ceux de Nelson Mandela de la fabrication de nichoirs.

- Convention entre le lycée et l'Aéroclub du Poitou relatif au Brevet d'Initiation Aéronautique (B.I.A.). L'Aéroclub assurera l'organisation de stages de pratiques qui pourront inclure des vols de découverte pour les candidats au B.I.A. Il mettra à leur disposition son formateur et son matériel, les cours se dérouleront au lycée les mercredis après-midi. Il est à noter que seul le vol de découverte serait à la charge des familles de l'enfant souhaitant en bénéficier.

| <u>Vote</u>         |           |
|---------------------|-----------|
| <b>Contre :</b>     | <b>0</b>  |
| <b>Abstention :</b> | <b>0</b>  |
| <b>Pour :</b>       | <b>19</b> |

- Convention de mise à disposition d'emballages de gaz de taille moyenne et grande avec la Société Air Liquide

| <u>Vote</u>         |           |
|---------------------|-----------|
| <b>Contre :</b>     | <b>0</b>  |
| <b>Abstention :</b> | <b>0</b>  |
| <b>Pour :</b>       | <b>19</b> |

- Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction par un assistant de LV Anglais

| <u>Vote</u>         |           |
|---------------------|-----------|
| <b>Contre :</b>     | <b>0</b>  |
| <b>Abstention :</b> | <b>0</b>  |
| <b>Pour :</b>       | <b>19</b> |

- Convention de partenariat relative à la mutualisation des moyens dans la prise en charge des élèves allophones en lycée

| <u>Vote</u>         |           |
|---------------------|-----------|
| <b>Contre :</b>     | <b>0</b>  |
| <b>Abstention :</b> | <b>0</b>  |
| <b>Pour :</b>       | <b>19</b> |

- Contrat de cession avec la Compagnie du Mauvais Genre. Représentation de spectacle théâtre forum

| <u>Vote</u>         |           |
|---------------------|-----------|
| <b>Contre :</b>     | <b>0</b>  |
| <b>Abstention :</b> | <b>0</b>  |
| <b>Pour :</b>       | <b>19</b> |

- Don de la M.D.L. d'un montant de 1 500 € dans le cadre des projets « santé » subventionnés par MIDELCA, approuvé par le Conseil.

| <u>Vote</u>         |           |
|---------------------|-----------|
| <b>Contre :</b>     | <b>0</b>  |
| <b>Abstention :</b> | <b>0</b>  |
| <b>Pour :</b>       | <b>19</b> |

- La question de la mise en place de nouvelles Conventions de Stage pour le stage en entreprise de seconde est soulevée par les représentants des parents d'élèves. Le Lycée y travaille actuellement pour être prêt. Cela apporte nécessairement une charge de travail supplémentaire.

### **III.A – Voyages et sorties scolaires**

- ✓ Diminution du coût du voyage à Marbourg du 3 au 12 Mai 2023

Grâce à la subvention de la Mairie (800 €) et de l'OFAJ (3 500.88 €), la réduction du coût de l'échange à Marbourg est de 207€/élève.

| <u>Vote</u>         |           |
|---------------------|-----------|
| <b>Contre :</b>     | <b>0</b>  |
| <b>Abstention :</b> | <b>0</b>  |
| <b>Pour :</b>       | <b>19</b> |

- ✓ Séjour à Paris pour les étudiants de 17 2<sup>ème</sup> année en Banque du 9 au 11 janvier 2024

| <u>Vote</u>         |           |
|---------------------|-----------|
| <b>Contre :</b>     | <b>0</b>  |
| <b>Abstention :</b> | <b>0</b>  |
| <b>Pour :</b>       | <b>19</b> |

- ✓ Voyage scolaire à Venise pour les élèves de 1<sup>ère</sup> et terminale LV2 et LV3 Italien du 1<sup>er</sup> au 5 avril 2024

| <u>Vote</u>         |           |
|---------------------|-----------|
| <b>Contre :</b>     | <b>0</b>  |
| <b>Abstention :</b> | <b>0</b>  |
| <b>Pour :</b>       | <b>19</b> |

- ✓ Voyage scolaire à Köln pour 44 élèves germanistes des classes de 1<sup>ère</sup> (LVB, Euro, Abibac) du 8 au 13 avril 2024

| <u>Vote</u>         |           |
|---------------------|-----------|
| <b>Contre :</b>     | <b>0</b>  |
| <b>Abstention :</b> | <b>0</b>  |
| <b>Pour :</b>       | <b>19</b> |

- Certains points concernant les voyages sont évoqués en Conseil :
- La révision notamment de l'équité entre les élèves compte tenu du fait que certains élèves partent plusieurs fois alors que d'autres n'ont ou n'auront jamais accès à un voyage scolaire. Une grande partie de la réponse réside néanmoins dans la facilité de la mise en place des voyages en langues et dans certaines spécialités.
  - Le problème des voyages pour les élèves linguistes en anglais, déjà évoqué dans un précédent Conseil d'Administration est rappelé par les élèves et parents d'élèves. Le coût prohibitif des voyages en Angleterre est un frein essentiel à l'organisation de tels voyages (des demandes ont été faites portant à 490 euros minimum le coût de tels voyages avec 3 ou 5 élèves par famille d'accueil, sans compter les frais liés à l'obtention d'un passeport). Il ne faut pas oublier que ces voyages doivent également correspondre au programme de l'année. Il est également souligné que certains devis sont très difficiles à obtenir (peu de réponses en retour, voire pas du tout pour certaines demandes). Une piste complémentaire est soumise lors du Conseil : Des voyages dans des pays autres que l'Angleterre, dans le cadre du programme Erasmus notamment. Les élèves et leurs parents montrent néanmoins une grande réticence pour cette solution. De la sensibilisation aux bénéfices de cette solution reste à faire et a été amorcée auprès des élèves par les professeurs.
  - Un partenariat avec Grace, une ville qui accueille déjà des germanophones est à étudier car les cours peuvent y être dispensés en anglais.
- La révision de la Charte des Voyages est prévue à l'ordre du jour d'un prochain Conseil d'Administration mais ce dernier approuve d'ores et déjà à l'unanimité le relèvement du plafond par élève et par voyage à 450 euros.
- La FCPE soulève son souhait d'apporter une contribution financière significative dans le cadre de l'organisation des voyages et incite les professeurs à faire rapidement une demande individuelle pour chacun des voyages afin de pouvoir décider du montant de l'aide financière à apporter. Mme Meyer affirme d'ores et déjà qu'une telle demande sera faite de son côté pour le voyage à Paris. Mme Philips en fera également part à la

professeure d'Italien, car cela permettrait de débloquer la réservation du voyage prévu qui, pour le moment, n'a pu être faite.

- Plus globalement, il est décidé par le Conseil qu'un « plan global à l'année prévisionnel et informel » devrait être élaboré par l'établissement afin d'anticiper les besoins et de permettre aux diverses institutions dont la FCPE notamment d'avoir une vision globale de l'aide financière à apporter et de pouvoir en fixer le montant.  
La FCPE indique qu'à partir d'un tel document, une demande globale d'aide au financement par l'Etablissement pourrait lui être faite et une enveloppe financière globale pourrait alors être décidée par la FCPE, charge au Lycée de répartir cette enveloppe en fonction de la priorité qu'il souhaite donner à chacun des voyages.
  
- Pour le voyage à Paris, la Taxe d'apprentissage devrait pouvoir être absorbée par l'établissement a priori. L'élaboration du « plan global à l'année prévisionnel et informel » par l'établissement devrait d'ailleurs contribuer à l'amélioration de la répartition de la Taxe d'Apprentissage.

## IV - QUESTIONS DIVERSES

- La Région ne semble pas avoir pris en compte la demande récurrente de rénovation des toilettes des professeurs, qui pourtant ne sont pas aux normes (notamment ouverture dans le mauvais sens de la porte). Une demande claire est à nouveau faite dans ce sens.
- La FCPE propose de financer un ventilateur par salle pour atténuer les températures de plus en plus élevées constatées au sein du Lycée et devenant intenable par les élèves et les personnels. Deux ventilateurs seraient en réalité nécessaires par salle pour contribuer à cette atténuation mais le dispositif électrique ne permet pas de garantir leur utilisation en toute sécurité.
- Un test concernant la climatisation dans les 4 salles type préfabriqué qui en sont équipées sera fait lors du prochain pic de température mais cela impose une stricte discipline relative à la fermeture des classes.
- Les conditions de vie à l'internat, dont la température élevée, sont évoquées et ceci semble constituer un vrai problème pour que les élèves internes puissent suivre leurs apprentissages dans des conditions acceptables au quotidien.
- Plus globalement, de manière unanime et avec une grande conviction, l'ensemble du Conseil d'Administration déplore vivement l'absence quasiment systématique de la Région lors des Conseils d'Administration du Bois d'Amour et l'absence de réponses claires aux questions posées à la Région concernant les possibles apports de la Région aux différents chantiers à l'ordre du jour au Lycée.

Celui de la climatisation de l'Etablissement en est un exemple notable.

- Il est rappelé par le Conseil que la conception du bâtiment du Bois d'Amour impose une révision globale de sa structure, en adéquation avec les normes architecturales obligatoires, et ceci notamment pour mieux maîtriser la gestion des températures qui sont de plus en plus intenable d'année en année, comme relevé par les représentants des parents d'élèves et les équipes éducatives.  
Un RDV entre le Lycée du Bois d'Amour et la FCPE est à organiser pour établir une approche commune sur ce sujet de la rénovation du Lycée, en vue d'une réunion conjointe avec le Conseil Régional impliquant le lycée ainsi que les représentants des parents d'élèves et dont le Conseil souhaite qu'elle puisse enfin apporter des réponses concrètes aux besoins constatés par l'établissement pour un apprentissage par les élèves dans des conditions de travail plus correctes et un exercice du métier de professeur dans des conditions plus favorables. Les représentants des élèves demandent également à soutenir ce projet.
- D'autres points divers sont soulevés relatifs à la vie au lycée et à l'internat notamment : le problème des rideaux qui n'ont pas d'efficacité sur la température ambiante ou ne permettent pas de dormir sans être gênés par la lumière directe du soleil tôt le matin & tard le soir à la belle saison, ou encore l'éclairage constaté comme minimal dans certaines chambres et qui ne facilite pas les révisions.
- Lecture est faite d'une motion (ci-jointe) rédigée par les professeurs et relayée par Mme Meyer, suite à la dernière réunion syndicale, au sujet des dernières annonces faites et des ajustements proposés.

Mme Philips lève la séance à 20H05.

## Motion commune des personnels d'enseignement et d'éducation Conseil d'administration du jeudi 28 septembre 2023

Les enseignants, réunis en heure d'information syndicale le mardi 19 septembre 2023 ont approuvé les différents « ajustements » que notre nouveau ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal, a annoncés seulement quelques jours avant la rentrée : décalage en juin des épreuves de spécialité, moins de textes à préparer pour l'oral de français en 1ère Générale, au Grand oral 5 minutes en moins consacrées au projet professionnel.

Cependant une fois de plus, ces annonces de début d'année ne sont pas suivies d'informations complémentaires, et induisent de nouvelles difficultés, risquant fragiliser la qualité de notre enseignement, tout comme notre liberté pédagogique.

Aussi peut-on espérer :

- **des allègements de programme ?**

Pour exemple, en SES nous avons 7 chapitres à traiter pour mars 2023 sur les 12 du programmes. Il resterait donc 5 chapitres à traiter en 2 mois 1/2 là où nous avons 6 mois 1/2 pour ces 7 chapitres. De même en français, les séries technologiques conservent 12 textes. Cependant ne méritent-elles pas elles-aussi une diminution du nombre de textes à présenter à l'oral.

- **des temps spécifiques pour préparer le Grand Oral**, si les heures de spécialité sont désormais intégralement consacrées à finir les programmes pour les épreuves de juin ? N'y a-t-il pas un risque d'accentuation des inégalités entre des élèves fragiles et d'autres en mesure de se préparer avec des officines privées, ou possédant déjà un capital culturel en accord avec les attentes du Grand Oral ?
- **une épreuve unique dans chaque spécialité**, afin d'en finir avec ces 2 sessions sur 2 jours introduisant des écarts de moyenne entre les élèves et donc une rupture d'égalité?

Autant de difficultés laissées pour l'instant sans réponse. En l'absence de lisibilité et de programmation annuelle, comment former sereinement nos élèves aux attentes des études post baccalauréat, tant en terme de contenu que de méthodes ?

Plus généralement ces ajustements ne doivent pas nous faire oublier tous les problèmes déjà générés par la réforme du lycée.

Aussi, comme nous l'avons maintes fois exprimé en conseil d'administration, nous renouvelons notre opposition :

- **au contrôle continu qui aboutit à une augmentation de la charge de travail des élèves et des personnels, qui altère la relation professeurs/ élèves en incluant une tension permanente sur l'évaluation,**
- **aux pressions multiples contre les enseignantes et les enseignants,**
- **à la dénaturation de nos missions qui fait perdre le sens de nos métiers,**
- **à une augmentation des inégalités entre les élèves,**
- **à la mise en concurrence des disciplines,**
- **à un baccalauréat « maison » qui accentue le tri social dans Parcoursup**

Nous exigeons donc le rétablissement du baccalauréat avec des épreuves nationales, terminales, ponctuelles et anonymes - seule organisation des examens gage d'égalité entre les lycéennes et les lycéens, dans des conditions suffisamment adaptées, pour pouvoir accompagner au mieux nos élèves jusqu'au baccalauréat et au-delà.